

Copie certifiée conforme de l'acte notarié technologique que j'ai reçu tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-4304 du ministre de la Justice daté du 31 août 2020 et dont j'assure la conservation.


notaire

2021-01-19

20-000658 (2203708003)

AVIS DE DÉTÉRIORATION

(Article 50.2 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4))

DEVANT **Me Caroline SILVA**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAÎT:

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1^{er}) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Martin ALAIN, chef de division, Planification des stratégies résidentielles, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu:

a) du règlement RCE 02-004, soit le *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés*, adopté par le comité exécutif à sa séance du vingt-six (26) juin deux mille deux (2002) et en vigueur depuis le quinze (15) juillet deux mille deux (2002), modifié par le règlement RCE 12-011 adopté par le comité exécutif à sa séance du treize (13) juin deux mille douze (2012), et par le règlement RCE 19-004 adopté par le comité exécutif à sa séance du douze (12) juin deux mille dix-neuf (2019), (article 41.15 du règlement RCE 02-004);

b) de la décision déléguée DA203708003, rendue le vingt-deux (22) décembre deux mille vingt (2020) par le fonctionnaire de niveau A, dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence de la notaire soussignée ;

c) d'une délégation de pouvoir adoptée en vertu de l'article 25 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Ci-après désignée la «**Ville**»

LAQUELLE, en vue de l'avis de détérioration, déclare ce qui suit :

ATTENDU qu'en date du trois (3) décembre deux mille dix-neuf (2019), la Ville a transmis à monsieur Gilles Leduc (le «**Propriétaire**»), un avis écrit conformément aux dispositions de l'article 50.1 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) lui indiquant les travaux à effectuer à son immeuble sis au 1335, boulevard Henri-Bourassa Est, arrondissement Ahuntsic - Cartierville, à Montréal, province de Québec, H2C 1G6, (les «**Travaux**») ainsi que le délai pour les effectuer pour rendre le bâtiment conforme au *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* (R.V.M. 03-096) et au *Règlement sur l'entretien des bâtiments* (R.V.M. 07-034).

ATTENDU que le délai stipulé dans l'avis susmentionné est échu et que le Propriétaire n'a pas effectué les Travaux.

EN CONSÉQUENCE, la Ville donne le présent avis et demande à l'Officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal d'inscrire au livre foncier le présent avis de détérioration concernant l'immeuble désigné ci-après.

1. DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

L'immeuble visé par le présent avis de détérioration est sis au 1335, boulevard Henri-Bourassa Est, arrondissement Ahuntsic - Cartierville, à Montréal, province de Québec, H2C 1G6 et est connu et désigné comme étant le lot numéro **DEUX MILLIONS QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-SIX (2 496 346)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'«**Immeuble**»).

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Le Propriétaire de l'Immeuble est monsieur Gilles Leduc, demeurant au 11 925, rue Valmont, arrondissement Ahuntsic - Cartierville, à Montréal, province de Québec, H3M 2V3.

3. **DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ**

L'Immeuble est situé sur le territoire de la Ville de Montréal, ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

4. **DÉCISION DÉLÉGUÉE**

La Directrice du Service de l'habitation de la Ville, requiert l'inscription au livre foncier du présent avis de détérioration en vertu de la décision déléguée DA203708003, rendue le vingt-deux (22) décembre deux mille vingt (2020), laquelle décision déléguée est autorisée en vertu de l'article 41.15 du règlement RCE 02-004, soit le *Règlement intérieur du comité exécutif de la Ville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés*.

5. **RÈGLEMENTS CONCERNÉS**

Le présent avis de détérioration découle de l'application du *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* (R.V.M. 03-096) et du *Règlement sur l'entretien des bâtiments* (R.V.M. 07-034).

6. **TRAVAUX REQUIS**

Les Travaux requis à l'Immeuble sont énumérés à la liste dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence de la notaire soussignée.

7. **MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE DÉTÉRIORATION**

Le présent avis de détérioration demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un avis de régularisation n'aura pas été inscrit au livre foncier contre l'Immeuble.

DONT ACTE à Montréal

**LE QUINZE (15) JANVIER DEUX
MILLE VINGT-ET-UN (2021)**

SOUS le numéro **QUATRE CENT SEPT (407)**

des minutes de la notaire soussignée.

LA VILLE déclare à la notaire avoir pris connaissance du présent acte et l'avoir exemptée d'en donner lecture, la Ville déclare accepter l'utilisation de procédés technologiques pour clore le présent acte tel qu'autorisé par l'arrêté 2020-4304 du ministre de la Justice daté du 31 août 2020, identifie et reconnaît véritables les annexes, puis signe à distance en présence de la notaire soussignée.

VILLE DE MONTRÉAL

Martin ALAIN

Signé avec ConsignO Cloud (15/01/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



par :

Martin ALAIN

Caroline Silva

Signé avec CertifiO (15/01/2021)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.



Caroline SILVA, notaire

Critères de sélection

Type de rapport	Liste du suivi d'infractions
Numéro demande	3001458914
Sélectionner	Tous (Bâtiment - Logement)
Infractions	Sans historique
État d'infraction	Non corrigée

Emplacement	1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est	Quartier/Inspection	02
Arrondissement	Ahuntsic - Cartierville	Compte foncier	71499300
No demande	3001458914	No ident uev	03051794
Nom du site	DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (AC - PH 4)	Date naissance	
Statut ET	Elude	Sexe	
Type Plan action salubrité	Type défendeur	Antécédent	

Bâtiment

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade arrière/Revêtement du mur/Joins de maçonnerie									
Réparer les joints du mur de maçonnerie qui sont évités afin d'éviter toute infiltration d'eau. (Art. 25.1, 27)									
Amende minimale pour personne physique : 1500\$									
Amende minimale pour personne morale : 2000\$									
Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	Amende physique	Amende morale
2	Non corrigée	2019-11-08 13:54:51					Au pourtour des montants de balcon sans s'y limiter.		
État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	Amende physique	Amende morale	No dossier cour	Frais physique	Frais morale
Non corrigée	2019-11-08 13:54:51								
Remarque Avis détérioration									

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade avant/Revêtement du mur/Joins de maçonnerie									
Réparer les joints du mur de maçonnerie qui sont évités afin d'éviter toute infiltration d'eau. (Art. 25.1, 27)									
Amende minimale pour personne physique : 1500\$									
Amende minimale pour personne morale : 2000\$									
Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	Amende physique	Amende morale
4	Non corrigée	2019-11-08 13:55:06					Sous les allées, dans le haut du mur et au pourtour des montants de balcons, sans s'y limiter.		
État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	Amende physique	Amende morale	No dossier cour	Frais physique	Frais morale
Non corrigée	2019-11-08 13:55:06								
Remarque Avis détérioration									

Emplacement	1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est		Quartier inspection	02
Arrondissement	Ahuntsic - Cartierville		Compte foncier	71499300
No demande	3001458914	Date début 2018-09-06	No ident uev	03051794
Nom du site	DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4)		Date naissance	
Bâtiment		Type défendeur	Sexe	Antécédent
		Statut ET		
		Type Plan action		
		salubrité		

Inspection/Salubrité/EXTÉRIEUR/Façade avant/Saillies

Réparer les saillies (balcons, galeries, escaliers, etc.) qui sont dans un état tel, que dans un avenir rapproché, pourrait constituer un danger pour le public. (Art. 25.1, 26)
Si le bâtiment est occupé, voir à la sécurité des lieux tout en assurant l'intégrité des issues.

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Déjà réclamé	Montant réclamés
5	Non corrigée	2019-11-08	13:55:18				Démanteler la marquise avant ou fournir un rapport d'un expert attestant son état.							
Non corrigée 2019-11-08 13:55:18														
Remarque Avis détérioration														

Montréal
DP384050(p04t)

Emplacement 1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est
Arrondissement Ahuntsic - Cartierville
No demande 3001458914
Date début 2018-09-06
Statut ET Etude
Type Plan action salubrité Type Plan action salubrité
Nom du site DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (AVC - PH 4)
Type défendeur
Sexe
Date naissance
Antécédent

Logement 1

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/État général logement

Indices faibles de croissance microbienne.
 Veuillez réparer ou remplacer la surface endommagée tout en asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Délai réclamé	Frais réclamés
17	Non corrigé	2019-11-08 14:01:26					Céramique et coulis, à gauche de la toilette					

Non corrigée 2019-11-08 14:01:26

Remarque

Avis détérioration

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Enduits/Mur

Refaire le revêtement du (des) mur (s) qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Délai réclamé	Frais réclamés
22	Non corrigé	2019-11-08 14:01:48					Indice faible - Céramique et son coulis, à gauche de la toilette					

Non corrigée 2019-11-08 14:01:48

Remarque

Avis détérioration

Emplacement	1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est	Quartier inspection	02
Arrondissement	Ahuntsic - Cartierville	Compte foncier	71499300
No demande	3001458914	No ident uev	03051794
Nom du site	DE.MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4)	Date naissance	
Statut ET	Etude	Sexe	
Type Plan action salubrité	Type Plan action salubrité	Antécédent	

Logement 2

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Comptoir												
Réparer ou remplacer le comptoir qui est endommagé. (Art. 25.1)												
Amende minimale pour personne physique : 675\$												
Amende minimale pour personne morale : 1350\$												
Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	No dossier cour	Amende personne physique	Frais personne morale	Délai réclamé	Montant réclamé
26	Non corrigée	2019-11-08 14:08:56					Moisissures sous le comptoir.					
Non corrigée 2019-11-08 14:08:56												
Remarque Avis défenétration												

Emplacement 1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est	Quartier inspection 02
Arrondissement Ahuntsic - Cartierville	Compte foncier 71499300
No demande 3001458914	No ident uev 03051794
Nom du site DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4)	Date naissance []
Logement 2	Statut ET Etude
	Type Plan action salubrité []
	Sexe []
	Antécédent []

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/État général logement

Indices forts de croissance microbienne. Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note
29	Non corrigée	2019-11-08 14:10:02				Mur et plafond de la salle de bain et comptoir de cuisine, sans s'y limiter.

État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique réclamés	Frais morale réclamés	Délai réclamé	Montant réclamé
Non corrigée	2019-11-08 14:10:02									

Remarque Avis détérioration

Indices moyens de croissance microbienne. Produire un rapport d'évaluation à la Ville de Montréal. Après analyse de ce rapport, vous serez informé des travaux correctifs à effectuer. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note
30	Non corrigée	2019-11-08 14:09:52				Traces d'infiltrations dans le haut des armoires hautes et du garde-manger de la cuisine.

État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique réclamés	Frais morale réclamés	Délai réclamé	Montant réclamé
Non corrigée	2019-11-08 14:09:52									

Remarque Avis détérioration

Indices faibles de croissance microbienne. Veuillez réparer ou remplacer la surface endommagée tout en asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note
31	Non corrigée	2019-11-08 14:09:44				Fenêtre de la salle de bain et de la cuisine.

État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique réclamés	Frais morale réclamés	Délai réclamé	Montant réclamé
Non corrigée	2019-11-08 14:09:44									

Remarque Avis détérioration

Produire un protocole de travail à la Ville de Montréal afin d'obtenir son accord. Ce protocole doit inclure une description des travaux, la date du début des travaux et leur durée. (Art. 12, 13)

Emplacement 1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est
Arrondissement Ahuntsic - Cartierville
No demande 3001458914
Date début 2018-09-06
Statut ET Etude
Type Plan action salubrité
Type défendeur
Nom du site DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4)
Sexe
Date naissance
Antécédent

Logement 2

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
32	Non corrigée	2019-11-08 14:09:36			

État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	No dossier cour	Amende physique	Amende morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamés
Non corrigée	2019-11-08 14:09:36										

Remarque Avis détérioration

Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. (Art.12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
33	Non corrigée	2019-11-08 14:09:29			

État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	No dossier cour	Amende physique	Amende morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamés
Non corrigée	2019-11-08 14:09:29										

Remarque Avis détérioration

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plancher/Revêtement de plancher

Rendre imperméable le plancher (de la salle de bains ou de toilette, cuisine) qui est non étanche. (Art. 29, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note
37	Non corrigée	2019-11-08 14:10:20			

État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	No dossier cour	Amende physique	Amende morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamés
Non corrigée	2019-11-08 14:10:20										

Remarque Avis détérioration

Poser un revêtement de plancher étanche.

Emplacement 1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est
Arrondissement Ahuntsic - Cartierville
No demande 3001458914
Date début 2018-09-06
Statut ET Etude
Type Plan action salubrité Type Plan action salubrité
Nom du site DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4)
Type défendeur
Sexe
Date naissance
Antécédent

Logement 3

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Comptoir									
Réparer ou remplacer le comptoir qui est endommagé. (Art. 25.1)									
Amende minimale pour personne physique : 675\$									
Amende minimale pour personne morale : 1350\$									

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	Amende physique	Amende morale	No dossier cour	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Frais réclamés
40	Non corrigée	2019-11-08 14:10:47					Moissures sous le comptoir et revêtement manquant.							

Non corrigée 2019-11-08 14:10:47														
Remarque Avis détérioration														

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Plancher/Revêtement de plancher									
Rendre imperméable le plancher (de la salle de bains ou de toilette, cuisine) qui est non étanche. (Art. 29, 31)									
Amende minimale pour personne physique : 1500\$									
Amende minimale pour personne morale : 2000\$									

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	Amende physique	Amende morale	No dossier cour	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Frais réclamés
41	Non corrigée	2019-11-08 14:10:59												

Non corrigée 2019-11-08 14:10:59														
Remarque Avis détérioration														

Emplacement 1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est
Arrondissement Ahuntsic - Cartierville
No demande 3001458914
Date début 2018-09-06
Statut ET Etude
Type Plan action salubrité Type plan action salubrité
Nom du site DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (AC - PH 4)
Type défendeur
Sexe
Date naissance
Antécédent

Logement 3

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/État général logement

Indices forts de croissance microbienne. Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note					
43	Non corrigée	2019-11-08 14:11:45				Plafond de la salle de bain et comptoir de cuisine.					
État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
Non corrigée	2019-11-08 14:11:45										

Remarque Avis détérioration

Produire un protocole de travail à la Ville de Montréal afin d'obtenir son accord. Ce protocole doit inclure une description des travaux, la date du début des travaux et leur durée. (Art. 12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note					
44	Non corrigée	2019-11-08 14:11:36									
État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
Non corrigée	2019-11-08 14:11:36										

Remarque Avis détérioration

Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. (Art. 12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note					
45	Non corrigée	2019-11-08 14:11:27									
État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
Non corrigée	2019-11-08 14:11:27										

Remarque Avis détérioration

Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveillance rédigé par la firme de consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature des travaux effectués et présenter les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air ambiant du logement ayant fait l'objet des travaux de décontamination. (Art. 12, 13)

Emplacement	1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est		Statut ET	Etude	Quartier Inspection	02
Arrondissement	Ahuntsic - Cartierville		Type	Plan action salubrité	Compte foncier	71499300
No demande	3001458914		Type défendeur		No ident uev	03051794
Nom du site	DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4)		Sexe		Date naissance	

Logement 3

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Ség.	Note	No référence	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Déjà réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
46	Non corrigée	2019-11-08 14:11:19														

Non corrigée 2019-11-08 14:11:19

Remarque	Avis détérioration
-----------------	--------------------

Emplacement 1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est
Arrondissement Ahuntsic - Cartierville
No demande 3001458914 **Date début** 2018-09-06 **Statut ET** Etude
Quartier inspection 02
Compte foncier 71499300
No ident uev 03051794
Nom du site DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4) **Type défendeur** Type Plan action salubrité
Sexe **Date naissance** **Antécédent**

Logement 4

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Plancher/Revêtement de plancher

Rendre imperméable le plancher (de la salle de bains ou de toilette, cuisine) qui est non étanche. (Art. 28, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	No référence	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés	
50	Non corrigée	2020-03-06 11:02:26					Céramique cassée près de l'évier.										
Non corrigée 2020-03-06 11:02:26																	

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Porte extérieure/Contre-porte

Remplacer la (les) porte (s) qui est (sont) déteriorée (s). (Art. 25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	No référence	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés	
51	Non corrigée	2020-03-06 11:02:32					Remplacer le seuil de porte extérieure troué pour le rendre étanche										
Non corrigée 2020-03-06 11:02:32																	

Emplacement 1336, boulevard Henri-Bourassa Est Est
Arrondissement Ahuntsic - Cartierville
No demande 3001458914 **Date début** 2018-09-06 **Statut ET** Etude **Quartier inspection** 02
Nom du site DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4) **Type Plan action** salubrité **No ident uev** 03051794 **Date naissance**
Logement 6 **Type défendeur** **Sexe** **Antécédent**

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Comptoir

Remplacer le comptoir qui est détérioré. (Art. 25.1)
 Amende minimale pour personne physique : 875\$
 Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	Amende physique	Amende morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé
65	Non corrigée	2020-03-06 11:35:14					Moissures sous le comptoir.						
État Date état Date validation Nom officier No référence No dossier cour Amende physique Amende morale Frais physique Frais morale Délai réclamé Montant réclamé													
Non corrigée 2020-03-06 11:35:14													

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Plancher/Revêtement de plancher

Rendre imperméable le plancher (de la salle de bains ou de toilette, cuisine) qui est non étanche. (Art. 29, 31)
 Amende minimale pour personne physique : 1500\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	Amende physique	Amende morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé
69	Non corrigée	2020-03-06 11:37:21											
État Date état Date validation Nom officier No référence No dossier cour Amende physique Amende morale Frais physique Frais morale Délai réclamé Montant réclamé													
Non corrigée 2020-03-06 11:37:21													

Emplacement	1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est	Quartier inspection	02
Arrondissement	Ahuntsic - Cartierville	Compte foncier	71499300
No demande	3001458914	No ident uev	03051794
Nom du site	DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4)	Date naissance	
Statut ET	Etude	Sexe	
Type Plan action salubrité	Type défendeur	Antécédent	
Date début	2018-09-06		

Logement 6

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note
74	Non corrigée	2019-11-08 14:16:06					

État	Date état	Date validation	Nom officier	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Déjà réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
Non corrigée	2019-11-08 14:16:06										

Remarque Avis détérioration

Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveillance rédigé par la firme de consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature des travaux effectués et présenter les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air ambiant du logement ayant fait l'objet des travaux de décontamination. (Art.12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note
75	Non corrigée	2019-11-08 14:15:59					

État	Date état	Date validation	Nom officier	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Déjà réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
Non corrigée	2019-11-08 14:15:59										

Remarque Avis détérioration

Emplacement 1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est **Quartier inspection** 02
Arrondissement Ahuntsic - Cartierville **Compte foncier** 71499300
No demande 3001458914 **Date début** 2018-09-06 **No ident uev** 03051794
Nom du site DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4) **Type défendeur** Sexe **Date naissance** Antécédent
Logement 7

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Comptoir										
Réparer ou remplacer le comptoir qui est endommagé. (Art. 25.1)										
Amende minimale pour personne physique : 675\$ Amende minimale pour personne morale : 1350\$										
Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note				

82	Non corrigée	2019-11-08 14:18:05				Moissures sous le comptoir.	No dossier cour	Amende personne physique	Frais personne physique	Déjà réclamé	Frais réclamés
----	--------------	---------------------	--	--	--	-----------------------------	-----------------	--------------------------	-------------------------	--------------	----------------

Non corrigée 2019-11-08 14:18:05
Remarque Avis déterioration

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Fenêtres/Contre-fenêtre										
Réparer et/ou ajuster la contre-fenêtre qui est non étanche. (Art. 25.1, 28, 52)										
Amende minimale pour personne physique : 1500\$ Amende minimale pour personne morale : 2000\$										
Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note				

83	Non corrigée	2019-11-08 14:32:42				Fenêtre du garde-manger non étanche. Refaire le joint autour de la fenêtre de la cuisine qui est dégradé.	No dossier cour	Amende personne physique	Frais personne physique	Déjà réclamé	Frais réclamés
----	--------------	---------------------	--	--	--	---	-----------------	--------------------------	-------------------------	--------------	----------------

Non corrigée 2019-11-08 14:32:42

Emplacement 1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est
Arrondissement Ahuntsic - Cartierville
No demande 3001458914
Date début 2018-09-06
Statut ET Etude
Type Plan action salubrité Type Plan action salubrité
Nom du site DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4)
Type défendeur
Sexe
Date naissance
Antécédent

Logement 7

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/État général logement

Indices forts de croissance microbienne. Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note
85	Non corrigée	2019-11-08 14:36:55					Sous le comptoir de cuisine.

État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
Non corrigée	2019-11-08 14:36:55										

Remarque Avis détérioration

Produire un protocole de travail à la Ville de Montréal afin d'obtenir son accord. Ce protocole doit inclure une description des travaux, la date du début des travaux et leur durée. (Art. 12, 13)

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note
86	Non corrigée	2019-11-08 14:36:47					

État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
Non corrigée	2019-11-08 14:36:47										

Remarque Avis détérioration

Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. (Art. 12, 13)

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note
87	Non corrigée	2019-11-08 14:36:35					

État	Date état	Date validation	Nom officier	No référence	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
Non corrigée	2019-11-08 14:36:35										

Remarque Avis détérioration

Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveillance rédigé par la firme de consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature des travaux effectués et présenter les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air ambiant du logement ayant fait l'objet des travaux de décontamination. (Art. 12, 13)

Gestion du territoire - Permis
Liste du suivi d'infractions

Montréal
DP384050(p04t)

Emplacement	1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est	Quartier inspection	02
Arrondissement	Ahuntsic - Cartierville	Compte foncier	71499300
No demande	3001458914	No ident uev	03051794
Date début	2018-09-06	Date naissance	
Statut ET	Étude	Sexe	
Type Plan	action salubrité	Type défendeur	
Nom du site	DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4)	Antécédent	

Logement 7

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note	No référence	Amende personne physique	Amende personne morale	No dossier cour	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
88	Non corrigé	2019-11-08 14:36:25												

Non corrigé 2019-11-08 14:36:25
Remarque Avis détérioration

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Baignoire/Douche

Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)
Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Code regroupement	Séq.	Note	No référence	Amende personne physique	Amende personne morale	No dossier cour	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
90	Non corrigé	2019-11-08 14:36:12			Scellant au pourtour de la baignoire. Céramiques craquées et manquantes.									

Non corrigé 2019-11-08 14:36:12
Remarque Avis détérioration

Emplacement 1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est
Arrondissement Ahuntsic - Cartierville
No demande 3001458914
Date début 2018-09-06
Statut ET Etude
Type Plan action salubrité
Quartier inspection 02
Compte foncier 71499300
No ident uev 03051794
Nom du site DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (AC - PH 4)
Type défendeur
Sexe
Date naissance
Antécédent

Logement 8

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Chambre/Enduits/Plafond

Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	No référence	No dossier cour	Amende physique	Amende morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
92	Non corrigée	2020-03-06	11:43:16				Se référer à l'indice fort									
Non corrigée 2020-03-06 11:43:16																

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Corridor/Enduits/Plafond

Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	No référence	No dossier cour	Amende physique	Amende morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
93	Non corrigée	2020-03-06	11:43:23				Se référer à l'indice fort									
Non corrigée 2020-03-06 11:43:23																

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Comptoir

Remplacer le comptoir qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	No référence	No dossier cour	Amende physique	Amende morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés
95	Non corrigée	2020-03-06	11:43:28				Indice fort									
Non corrigée 2020-03-06 11:43:28																

Emplacement	1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est	Quartier inspection	02
Arrondissement	Ahuntsic - Cartierville	Compte foncier	71499300
No demande	3001458914	No ident uev	03051794
Nom du site	DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4)	Date naissance	
		Statut ET	Etude
		Type Plan action salubrité	Type défendeur
		Date début	2018-09-06
		Sexe	
		Antécédent	

Logement 8

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Enduits/Plafond

Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés	
96	Non corrigée	2020-03-06 11:43:33					Se référer à l'indice fort									
Non corrigée 2020-03-06 11:43:33																

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Cuisine/Porte extérieure/Contre-porte

Remplacer la (les) porte (s) qui est (sont) détériorée (s). (Art. 25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Frais physique	Frais morale	Délai réclamé	Montant réclamé	Frais réclamés	
97	Non corrigée	2019-11-08 14:38:26					Présence de moisissure visible dans le bois de la porte, indice fort de croissance microbienne, porte à changer + Fenêtre brisée									
Non corrigée 2019-11-08 14:38:26																
Remarque Avis détérioration																

Emplacement 1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est **Quartier inspection** 02
Arrondissement Ahuntsic - Cartierville **Statut ET** Etude **Compte foncier** 71499300
No demande 3001458914 **Date début** 2018-09-06 **Type Plan action salubrité** No ident uev 03051794
Nom du site DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4) **Type défendeur** Sexe **Date naissance** Antécédent

Logement 8

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/État général logement

Indices forts de croissance microbienne. Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note	Amende physique	Amende morale	No dossier cour	Frais physique	Frais morale	Montant réclamé	Frais réclamés
98	Non corrigée	2020-03-06	11:44:26			Porte extérieure de la cuisine + Sous le comptoir Retirer le gypse où il y a des traces d'infiltration d'eau (chambre, corridor et vivoir). Faire approuver par un inspecteur DH avant la pose d'un nouveau gypse.							

Non corrigée 2020-03-06 11:44:26

Indices faibles de croissance microbienne.

Veillez réparer ou remplacer la surface endommagée tout en asséchant les endroits détrempés. Art. 25 (10)

Amende minimale pour personne physique : 1000\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note	Amende physique	Amende morale	No dossier cour	Frais physique	Frais morale	Montant réclamé	Frais réclamés
99	Non corrigée	2020-03-06	11:44:20			Pourtour de fenêtre salle de bain, scellant de la baignoire et du lavabo.							

Non corrigée 2020-03-06 11:44:20

Produire un protocole de travail à la Ville de Montréal afin d'obtenir son accord. Ce protocole doit inclure une description des travaux, la date du début des travaux et leur durée. (Art. 12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
 Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note	Amende physique	Amende morale	No dossier cour	Frais physique	Frais morale	Montant réclamé	Frais réclamés
100	Non corrigée	2020-03-06	11:44:16										

Non corrigée 2020-03-06 11:44:16

Procéder aux travaux de décontamination selon les protocoles établis en la matière. (Art.12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
 Amende minimale pour personne morale : 500\$

Emplacement	1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est		
Arrondissement	Ahuntsic - Cartierville		
No demande	3001458914	Date début	2018-09-06
Nom du site	DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4)	Statut ET	Etude
		Type Plan action salubrité	Type défendeur
		Sexe	
		Date naissance	
		Amende personne physique	
		Amende personne morale	
		Frais personne physique réclamés	
		Frais personne morale réclamés	
		Délai réclamé	
		Montant réclamé	
		Antécédent	

Logement 8

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note
101	Non corrigée	2020-03-06 11:44:10					

Non corrigée 2020-03-06 11:44:10

Déposer, dans les 30 jours suivant la fin des travaux, un rapport de surveillance rédigé par la firme de consultants ayant supervisé les travaux. Ce rapport devra décrire la nature des travaux effectués et présenter les mesures de concentration de moisissures sur les matériaux et dans l'air ambiant du logement ayant fait l'objet des travaux de décontamination. (Art.12, 13)

Amende minimale pour personne physique : 250\$
Amende minimale pour personne morale : 500\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note
102	Non corrigée	2020-03-06 11:44:05					

Non corrigée 2020-03-06 11:44:05

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Fenêtres/Fenêtre double ou thermos

Remplacer la (es) fenêtre (s) qui est (sont) détériorée (s). (Art.25.1, 28)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Nom officier	Code regroupement	Séq.	Note
104	Non corrigée	2020-03-06 11:43:59					Présence de moisissure sur le cadre de fenêtre et ses moulures.

Non corrigée 2020-03-06 11:43:59

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Emplacement 1335, boulevard Henri-Bourassa Est Est
Arrondissement Ahuntsic - Cartierville
No demande 3001458914
Date début 2018-09-06
Statut ET Etude
Type Plan action salubrité Type Plan action salubrité
Nom du site DE MESY, MICHEL-SARRAZIN, DUDEMAINE (A/C - PH 4)
Type défendeur Sexe
Date naissance Antécédent

Logement 8

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Baignoire/Douche

Refaire le joint d'étanchéité de la baignoire et réparer le mur au besoin. (Art. 25.1, 31)

Amende minimale pour personne physique : 1500\$
 Amende minimale pour personne morale : 2000\$

Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note	État	Date état	Date validation	Nom officier	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Déjà réclamé	Frais réclamés
105	Non corrigée	2020-03-06	11:43:53			Refaire le scellant au pourtour de la baignoire et le coulis de la céramique du mur du bain qui est dégradé									
Non corrigée 2020-03-06 11:43:53															

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Salle de bains/Plomberie/Lavabo

Refaire le joint d'étanchéité du lavabo de la salle de bain. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
 Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note	État	Date état	Date validation	Nom officier	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Déjà réclamé	Frais réclamés
106	Non corrigée	2020-03-06	11:43:48			présence de moisissure sur le joint, à refaire									
Non corrigée 2020-03-06 11:43:48															

Inspection/Salubrité/LOGEMENT/Invoir/Enduits/Plafond

Refaire le revêtement du plafond qui est détérioré. (Art. 25.1)

Amende minimale pour personne physique : 675\$
 Amende minimale pour personne morale : 1350\$

Item	État	Date état	Date validation	Code regroupement	Séq.	Note	État	Date état	Date validation	Nom officier	No dossier cour	Amende personne physique	Amende personne morale	Déjà réclamé	Frais réclamés
109	Non corrigée	2020-03-06	11:43:43			Se référer à l'indice fort									
Non corrigée 2020-03-06 11:43:43															